

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2773)

Adopté

N° AS728

## AMENDEMENT

présenté par

M. Delautrette, rapporteur, M. Philippe Vigier, rapporteur Mme Abadie-Amiel, rapporteure  
Mme Leboucher, rapporteure et Mme Liso, rapporteure

-----

### ARTICLE 13

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , pris après avis du conseil national de l'ordre des médecins, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la procédure formelle d'avis introduite par voie d'amendement lors de l'examen en séance en deuxième lecture.